

Vers 1720, elle aliéna la seigneurie de Changy à Barthélemy Châtre, d'une famille originaire de Saint-Just-en-Chevalet, mais alors établie à Cremeaux; car un acte de 1720 le qualifiait bourgeois et paroissien de Cremeaux. Le sieur B. Châtre avait reçu Changy comme caution et garantie d'une somme de 300 livres qui lui était due par Jean-Guy Gaulne, beau-père de Marguerite de La Mure.

Après 1750, Changy fut vendu à M. de Berchoux de Saint-Symphorien-de-Lay; il le laissa à son fils, dont la fille épousa M. Moncigny. M^{lle} Moncigny, mariée à M. Cotton, hérita de Changy à la mort de son père. Elle le possède encore actuellement.

Le vieux manoir de Changy a été complètement restauré par M^{me} Cotton et plus récemment par M. J. de L'Harpe, son gendre, vice-président de la Chambre de commerce de Roanne, qui en a fait une agréable résidence d'été. Il a su conserver la physionomie ancienne du château, en lui donnant les commodités et le confortable réclamés par la vie moderne.

Les temps passés ne sont plus rappelés à Changy que par une ancienne Bretagne ornée d'un écusson et des initiales G. L., avec la date 1645. L'écusson a pour support deux lions et pour cimier un demi-lion.

En 1862, en labourant une pièce de terre voisine du château de Changy, le soc de la charrue a mis au jour une pièce romaine en bronze.

Une tradition précieuse aux habitants du château veut que saint François de Sales s'y soit arrêté lors d'un voyage qu'il fit en France. Aucun document n'est venu confirmer cette tradition; nous constatons seulement que le bon chanoine Jean-Marie de La Mure, qui séjourna à plusieurs reprises à Changy et laissa à l'église de Cordelle des